

des Princes &c. Septemb. 1752. 173

On invite les Souscripteurs à faire retirer leurs Exemplaires dans le cours de deux mois après celui fixé pour la délivrance, sans quoi ils perdront leurs avances.

Ledit Supplément sert aux Editions de Trévoux, imprimé à Paris & à Nancy.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, toujours occupé des avantages & du bonheur de ses sujets, vient de donner de nouvelles marques de son attention à faire fleurir dans ses Etats les Sciences & les Arts. Sa Majesté a accordée aux Médecins de sa Capitale des Lettres Patentes, portant établissement d'une Académie de Médecine, sous le titre de Collège Royal, avec les Réglemens & Statuts qu'elle veut y être observés.

Voici le Discours de Mr. Bagard, Président du Collège, prononcé dans l'Assemblée générale avant la lecture des Lettres Patentes.

#### M E S S I E U R S ,

*L'Etablissement d'un Collège de Médecins dans cette Ville, fut l'objet qui occupa long-tems notre ambition : Les sentimens de votre cœur excités par l'émulation de l'esprit, ne s'aspiroient qu'après les avantages de rassembler en commun vos études & vos talens.*

*Le bien & l'utilité publique, la gloire d'une profession distinguée dans l'Etat, les douceurs d'une commerce Littéraire, la satisfaction de réunir dans une Société stable les productions de nos recherches & de nos observations, pour assurer la foi de nos expériences, enfin le désir de plaire au Monarque qui nous gouverne, & le bonheur de nous rendre dignes de sa protection & de son estime, ont été ces motifs justes & séduisans qui ont dirigé nos vûes, pour parvenir à lier cette Compagnie par un acte émané de l'Autorité Royale.*

*Vous l'avez glorieusement obtenu, Messieurs. Je viens avec empressement remettre devant vous, les Lettres Patentes du Roi, avec les Statuts & les Réglemens, auxquels nous avons donné, comme vous le savez, une première forme, mais qui ont été rectifiés dans le Conseil d'Etat de Sa Majesté.*

*Je ne doute pas que le même esprit qui vous a portés à souhaiter cette honorable Association, ne vous engage à suivre & maintenir, avec les sentimens d'honneur &*

M

d'honneur